

**ASSEMBLÉE NATIONALE**7 mars 2025

---

**RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 1001)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 12

présenté par

M. Chenu et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE UNIQUE**

À l'alinéa 61, substituer aux mots :

« mettre fin dans les délais les plus brefs à »,

le mot :

« limiter ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer cette disposition qui met gravement en danger l'indépendance énergétique de l'Europe. La volonté d'interdire toute importation de combustibles fossiles russes ou d'un autre pays ignore la réalité du marché et les conséquences désastreuses pour nos industries et nos ménages et notre économie. La crise énergétique actuelle a montré que l'Europe n'était pas prête à se passer brutalement de cette source d'approvisionnement, restriction d'approvisionnement qui a conduit à une explosion des prix et à des répercussions sur la compétitivité de nos entreprises, et rendant de ce fait tout aide future à l'Ukraine plus difficile.

De plus la modification du contexte de nos échanges économiques avec notre partenaire américain devrait aussi conduire à diversifier nos approvisionnements afin de ne dépendre daucun pays.